

Sous la juridiction du ministère fédéral des Travaux publics il y a les écluses St. Andrews (longueur, largeur et profondeur, 215, 45 et 17 pieds respectivement) à Selkirk sur la rivière Rouge (Man.), et une autre à Poupore (Qué.). Il y a aussi quelques petites écluses isolées qui relèvent des provinces où elles sont situées.

Sous-section 4.—Ports

L'étude du transport par eau n'est complète que si elle tient compte de la coordination du transport par terre et du transport par eau dans plusieurs des ports. L'outillage destiné à faciliter les mouvements d'échange comprend les docks et les quais nécessaires dont quelques-uns pour le trafic-voyageurs mais la plupart pour le trafic-marchandises, des entrepôts pour la manutention de la cargaison générale ou un outillage spécial pour les marchandises en vrac telle que le bois, le charbon, le pétrole, le grain, etc. Cet outillage peut comprendre aussi des entrepôts frigorifiques, des voies ferrées et facilités d'aiguillage, des élévateurs à grain, des soutes à charbon, des réservoirs à pétrole et, dans les principaux ports, des bassins de radoub.

Huit des principaux ports du Canada sont administrés par le Conseil des ports nationaux; sept autres sont sous la surveillance du ministère des Transports et dirigés par des commissions composées de fonctionnaires municipaux et fédéraux. En plus, il y a quelque 300 ports publics qui relèvent directement du ministère des Transports, dont 131 sont administrés par des maîtres de port.

Il y a dans la plupart des ports, en plus des facilités offertes par le Conseil des ports nationaux et autres commissions, des docks et des facilités de manutention appartenant à des compagnies privées telles que compagnies de chemin de fer, de pulpe et papier, de pétrole, d'industrie sucrière, etc. Quelques ports sont aussi munis de cales sèches. Celles-ci sont étudiées séparément.

3.—Aménagements de six ports principaux, 31 décembre 1946

NOTA.—Les aménagements comprennent ceux qui relèvent d'autres organismes aussi bien que ceux qui, à ces ports, relèvent du Conseil des ports nationaux.

Détails	Halifax	Saint-John	Québec	Trois-Rivières	Montréal	Vancouver	
Profondeur minimum du chenal d'approche.....	50	30	30	32.5	32.5	35	
Voie ferrée.....	31	63	22	5	60	75	
Môles, quais, jetées, etc. nomb.	46	20	36	3	105	28	
Longueur de mouillage.....	33,416	15,175	32,595	8,690	51,060	31,436	
Hangars de transbordement.....	1,236,804	812,000	743,642	173,600	2,063,033	1,418,514	
Entrepôts frigorifiques.....	1,655,350	900,000	500,000	néant	2,909,210	1,312,104	
Élévateurs à grain—							
Capacité.....	boiss.	2,200,000	3,000,000	4,000,000	2,000,000	15,162,000	18,716,500
Capacité de chargement.....	boiss. par h.	75,000	150,000	90,000	32,000	400,000	312,000
Grues flottantes (capacité).....	tonnes	75	65	75	néant	75	50
Entrepôts de charbon d'ensoutage ..	"	111,000	61,000	215,000	300,000	1,380,000	néant
Réservoirs à pétrole.....	gall.	116,303,000	9,179,510	26,280,000	néant	30,000,000	96,339,502

Conseil des ports nationaux.—Aux pp. 698-700 de l'Annuaire de 1940 paraît une description de l'origine et des fonctions du Conseil des ports nationaux. Le Conseil est responsable de l'administration et de l'exploitation des propriétés suivantes (qui représentent des placements d'environ 225 millions de dollars): facilités de port comme quais et jetées, hangars de transbordement, élévateurs à grain, entrepôts frigorifiques, voies ferrées terminales, etc., aux ports d'Halifax, Saint-John, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Churchill et Vancouver; élévateurs à grain à Prescott et Port-Colborne; et pont Jacques-Cartier à Montréal et pont Second-Narrows à Vancouver. Les revenus et frais d'exploitation de ces propriétés sont donnés au tableau 16, p. 734.